

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Auteur collectif - Revue
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1949-2003
Collation	167 vol.
Nombre de volumes	167
Cote	INDNAT
Sujet(s)	Industrie
Note	Numérisation effectuée grâce au prêt de la collection complète accordé par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (S.E.I.N.)
Notice complète	https://www.sudoc.fr/039224155
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT
LISTE DES VOLUMES	
	1949, n° 1 (janv.-mars)
	1949, n° 2 (avril-juin)
	1949, n° 3 (juil.-sept.)
	1949, n° 4 (oct.-déc.)
	1949, n° 4 bis
	1950, n° 1 (janv.-mars)
	1950, n° 2 (avril-juin)
	1950, n° 3 (juil.-sept.)
	1950, n° 4 bis
	1951, n° 1 (janv.-mars)
	1951, n° 2 (avril-juin)
	1951, n° 3 (juil.-sept.)
	1951, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° 1 (janv.-mars)
	1952, n° 2 (avril-juin)
	1952, n° 3 (juil.-sept.)
	1952, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° spécial
	1953, n° 1 (janv.-mars)
	1953, n° 2 (avril-juin)
	1953, n° 3 (juil.-sept.)
	1953, n° 4 (oct.-déc.)
	1953, n° spécial
	1954, n° 1 (janv.-mars)
	1954, n° 2 (avril-juin)
	1954, n° 3 (juil.-sept.)
	1954, n° 4 (oct.-déc.)
	1955, n° 1 (janv.-mars)

	1955, n° 2 (avril-juin)
	1955, n° 3 (juil.-sept.)
	1955, n° 4 (oct.-déc.)
	1956, n° 1 (janv.-mars)
	1956, n° 2 (avril-juin)
	1956, n° 3 (juil.-sept.)
	1956, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° 2 (avril-juin)
	1957, n° 3 (juil.-sept.)
	1957, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° spécial (1956-1957)
	1958, n° 1 (janv.-mars)
	1958, n° 2 (avril-juin)
	1958 n° 3 (juil.-sept.)
	1958, n° 4 (oct.-déc.)
	1959, n° 1 (janv.-mars)
	1959, n° 2 (avril-juin)
	1959 n° 3 (juil.-sept.)
	1959, n° 4 (oct.-déc.)
	1960, n° 1 (janv.-mars)
	1960, n° 2 (avril-juin)
	1960, n° 3 (juil.-sept.)
	1960, n° 4 (oct.-déc.)
	1961, n° 1 (janv.-mars)
	1961, n° 2 (avril-juin)
	1961, n° 3 (juil.-sept.)
	1961, n° 4 (oct.-déc.)
	1962, n° 1 (janv.-mars)
	1962, n° 2 (avril-juin)
	1962, n° 3 (juil.-sept.)
	1962, n° 4 (oct.-déc.)
	1963, n° 1 (janv.-mars)
	1963, n° 2 (avril-juin)
	1963, n° 3 (juil.-sept.)
	1963, n° 4 (oct.-déc.)
	1964, n° 1 (janv.-mars)
	1964, n° 2 (avril-juin)
	1964, n° 3 (juil.-sept.)
	1964, n° 4 (oct.-déc.)
	1965, n° 1 (janv.-mars)
	1965, n° 2 (avril-juin)
	1965, n° 3 (juil.-sept.)
	1965, n° 4 (oct.-déc.)
	1966, n° 1 (janv.-mars)
	1966, n° 2 (avril-juin)
	1966, n° 3 (juil.-sept.)
	1966, n° 4 (oct.-déc.)
	1967, n° 1 (janv.-mars)
	1967, n° 2 (avril-juin)
	1967, n° 3 (juil.-sept)

	1967, n° 4 (oct.-déc.)
	1968, n° 1
	1968, n° 2
	1968, n° 3
	1968, n° 4
	1969, n° 1 (janv.-mars)
	1969, n° 2
	1969, n° 3
	1969, n° 4
	1970, n° 1
	1970, n° 2
	1970, n° 3
	1970, n° 4
	1971, n° 1
	1971, n° 2
	1971, n° 4
	1972, n° 1
	1972, n° 2
	1972, n° 3
	1972, n° 4
	1973, n° 1
	1973, n° 2
	1973, n° 3
	1973, n° 4
	1974, n° 1
	1974, n° 2
	1974, n° 3
	1974, n° 4
	1975, n° 1
	1975, n° 2
	1975, n° 3
	1975, n° 4
	1976, n° 1
	1976, n° 2
	1976, n° 3
	1976, n° 4
	1977, n° 1
	1977, n° 2
	1977, n° 3
	1977, n° 4
	1978, n° 1
	1978, n° 2
	1978, n° 3
	1978, n° 4
	1979, n° 1
	1979, n° 2
	1979, n° 3
	1979, n° 4
	1980, n° 1
	1982, n° spécial

	1983, n° 1
	1983, n° 3-4
	1983, n° 3-4
	1984, n° 1 (1er semestre)
	1984, n° 2
	1985, n° 1
	1985, n° 2
	1986, n° 1
	1986, n° 2
	1987, n° 1
	1987, n° 2
	1988, n° 1
	1988, n° 2
	1989
	1990
	1991
	1992
	1993, n° 1 (1er semestre)
	1993, n° 2 (2eme semestre)
	1994, n° 1 (1er semestre)
	1994, n° 2 (2eme semestre)
	1995, n° 1 (1er semestre)
	1995, n° 2 (2eme semestre)
	1996, n° 1 (1er semestre)
	1997, n° 1 (1er semestre)
	1997, n°2 (2e semestre) + 1998, n°1 (1er semestre)
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	1998, n° 4 (4e trimestre)
	1999, n° 2 (2e trimestre)
	1999, n° 3 (3e trimestre)
	1999, n° 4 (4e trimestre)
	2000, n° 1 (1er trimestre)
	2000, n° 2 (2e trimestre)
	2000, n° 3 (3e trimestre)
	2000, n° 4 (4e trimestre)
	2001, n° 1 (1er trimestre)
	2001, n° 2-3 (2e et 3e trimestres)
	2001, n°4 (4e trimestre) et 2002, n°1 (1er trimestre)
	2002, n° 2 (décembre)
	2003 (décembre)

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Volume	1998, n° 4 (4e trimestre)
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1998

Collation	1 vol. (30 p.) : fotogr. ; 30 cm
Nombre de vues	32
Cote	INDNAT (161)
Sujet(s)	Industrie
Thématique(s)	Généralités scientifiques et vulgarisation
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	03/09/2025
Date de génération du PDF	08/09/2025
Recherche plein texte	Non disponible
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT.161

Note d'introduction à [l'Industrie nationale \(1947-2003\)](#)

[L'Industrie nationale](#) prend, de 1947 à 2003, la suite du [Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publié de 1802 à 1943 et que l'on trouve également numérisé sur le CNUM. Cette notice est destinée à donner un éclairage sur sa création et son évolution ; pour la présentation générale de la Société d'encouragement, on se reportera à la [notice publiée en 2012 : « Pour en savoir plus »](#)

[Une publication indispensable pour une société savante](#)

La Société, aux lendemains du conflit, fait paraître dans un premier temps, en 1948, des [Comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publication trimestrielle de petit format résumant ses activités durant l'année sociale 1947-1948. À partir du premier trimestre 1949, elle lance une publication plus complète sous le titre de [L'Industrie nationale. Mémoires et comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#).

Cette publication est différente de l'ancien [Bulletin](#) par son format, sa disposition et sa périodicité, trimestrielle là où ce dernier était publié en cahiers mensuels (sauf dans ses dernières années). Elle est surtout moins diversifiée, se limitant à des textes de conférences et à des rapports plus ou moins développés sur les remises de récompenses de la Société.

[Une publication qui reflète les ambitions comme les aléas de la Société d'encouragement](#)

À partir de sa création et jusqu'au début des années 1980, [L'Industrie nationale](#) ambitionne d'être une revue de référence abordant, dans une sélection des conférences qu'elle organise — entre 8 et 10 publiées annuellement —, des thèmes extrêmement divers, allant de la mécanique à la biologie et aux questions commerciales, en passant par la chimie, les différents domaines de la physique ou l'agriculture, mettant l'accent sur de grandes avancées ou de grandes réalisations. Elle bénéficie d'ailleurs entre 1954 et 1966 d'une subvention du CNRS qui témoigne de son importance.

À partir du début des années 1980, pour diverses raisons associées, problèmes financiers, perte de son rayonnement, fin des conférences, remise en question du modèle industriel sur lequel se fondait l'activité de la Société, [L'Industrie nationale](#) devient un organe de communication interne, rendant compte des réunions, publiant les rapports sur les récompenses ainsi que quelques articles à caractère rétrospectif ou historique.

La publication disparaît logiquement en 2003 pour être remplacée par un site Internet de même nom, complété par la suite par une lettre d'information.

Commission d'histoire de la Société d'Encouragement,

Juillet 2025.

Bibliographie

Daniel Blouin, Gérard Emptoz, [« 220 ans de la Société d'encouragement »](#), Histoire et Innovation, le carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement, en ligne le 25 octobre 2023.

Gérard EMPTOZ, [« Les parcours des présidents de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale des années 1920 à nos jours. Deuxième partie : de la Libération à nos jours »](#), Histoire et Innovation, carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en ligne le 26 octobre 2024.

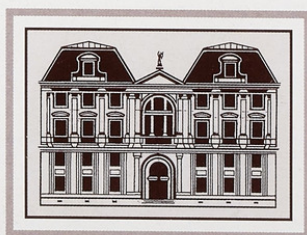
S. E. I. N.
Bibliothèque

L'INDUSTRIE NATIONALE

SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE



S. E. I. N.
Bibliothèque

PUBLICATION SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR ROGER BEL
VICE -PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

S O M M A I R E

Éditorial	p. 3
Des salles en plein cœur de Paris	p. 4
Historique des Statuts.....	p. 6
L'Ordonnance du Roi.....	p. 10
Décret du Président de la République	p. 12
Nouveaux Statuts.....	p. 13
Étapes significatives économiques et industrielles.....	p. 20
Premiers Souscripteurs	p. 24
Dans trois ans, le Bicentenaire de la Fondation de la S.E.I.N.....	p. 27
Les Cérémonies 1998.....	p. 28
Bulletins d'adhésion	p. 30

Les textes paraissant dans *L'Industrie Nationale* n'engagent pas la responsabilité de la société quant aux opinions exprimées par les auteurs.

É D I T O R I A L

LES Statuts de la Société, modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 1996, ont été reconnus d'utilité publique par un arrêté en date du 4 mars 1998. Après avoir été examinés par le Conseil d'État, ils sont désormais applicables. Chaque sociétaire a le devoir de se les mettre en mémoire.

C'est pourquoi, ils sont publiés dans ce numéro d'Industrie Nationale, afin que chacun puisse les avoir à disposition.

Les modifications, sans apporter de révolution, mais tirant la leçon des mésaventures arrivées à certaines grandes associations, renforcent la défense du patrimoine de la Société et affirment sa mission de promotion de l'Industrie. Elles élargissent les moyens d'action de l'association et la dote d'organes complémentaires.

Précédant ce nouveau texte, nous avons placé en référence le règlement général du 17 novembre 1801 qui faisait fonction de statuts jusqu'en 1824 où il fut reconnu juridiquement comme tel. Chacun pourra juger de l'évolution statutaire depuis la création de la Société.

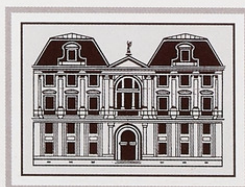
Ensuite figure une sélection chronologique d'étapes historiques de la Société depuis sa fondation à nos jours, pour que chacun se rende compte, à la veille du bicentenaire, de l'espace parcouru et des efforts qui ont été fournis par des générations successives de bénévoles, qui ont fait que la Société d'Encouragement a été la référence pour les législateurs de la Loi du 1^{er} Juillet 1901 sur les associations sans but lucratif.

Beaucoup s'interrogeaient sur les premiers membres de la Société. Ils étaient 92 le 1^{er} Novembre 1801, 485 le 27 Juillet et 807 le 17 Octobre 1802. Toujours dans la perspective du bicentenaire, nous vous donnons une liste de 294 noms qui sont donnés dans les premiers bulletins comme étant les premiers souscripteurs de la Société. Il est possible que certains noms manquent. Nous espérons que parmi nos sociétaires et nos lecteurs, certains pourront nous apporter des informations sur l'un ou l'autre des fondateurs peu connus.

Enfin notre collègue Serge Benoit présentera un aperçu du programme du bicentenaire, qui maintenant est proche.

BERNARD MOUSSON

Président



Pour vos conférences Pour vos séminaires Pour vos réunions de travail

Des salles en plein cœur de Paris...

Pour les Entreprises et Associations poursuivant des objectifs compatibles avec l'objet social et le souci de promouvoir l'Industrie, la SPI Société d'encouragement Pour l'Industrie nationale met à leur disposition des salles équipées destinées à leurs conférences et réunions de travail.

1 SALLE LOUIS LUMIÈRE
(165 m²)

Conférence : 120 places. Salle de prestige, sonorisée, enregistrement possible.

2 BIBLIOTHÈQUE MONTGOLFIER*
(35 m²)

Conférence : 30 places. Tour de table : 20 places. Écran.

* Il est possible d'ouvrir cette salle sur la salle Louis Lumière.

3 BIBLIOTHÈQUE DE LASTEYRIE
(47 m²)

Tour de table : 18 places.

4 SALON PERRET
(38 m²)

Conférence : 30 places. Tour de table : 16 places. Tableau et écran.

5 SALON EIFFEL
(39 m²)

Conférence : 25 places. Tour de table : 14 places. Tableau.

6 SALLE FREYSSINET
(35 m²)

Conférence : 20 places. Tour de table : 16 places. Tableau et écran.

7 SALLE DES TROIS CONSULS
(55 m²)

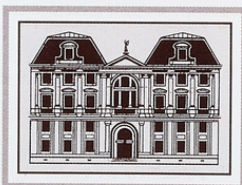
Conférence : 22 places. Tour de table : 40 places. Écran.

8 SALLE CHAPTAL
(85 m²)

Conférence : 70 places. Tour de table : 50 places. Sonorisation, tableau, écran.

4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Téléphone : 01 44 39 20 50
Télécopie : 01 42 84 17 73

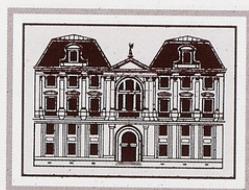




1 Salle Lumière



3 Bibliothèque De Lasteyrie



RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale.

Règlement

Arrête par la Société, dans la séance générale du 27 brumaire an X.

TITRE PREMIER

Admission et Droits des Membres de la Société

ART. I^{er}. Les citoyens qui se sont déclarés Souscripteurs jusqu'à la seconde assemblée générale, forment la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale.

II. Pour devenir, dans la suite, membre de cette Société, il faudra être présenté par un membre, et reçu par le Conseil d'Administration.

III. Toute personne, quel que soit son domicile, peut devenir membre de la Société. L'Assemblée générale et le Conseil d'Administration tiennent leurs séances à Paris.

IV. Chaque membre de la Société reçoit un exemplaire des Règlements, des Listes et des Comptes rendus par le Conseil d'Administration.

V. Il peut visiter le dépôt des modèles et machines que la Société formera et consulter les journaux et les registres du Conseil d'Administration.

TITRE SECOND

Conditions de la souscription

ART. I^{er}. Chaque membre de la Société souscrit pour une contribution de 36 francs au moins par année.

II. Il cesse d'être membre de la Société, s'il ne renouvelle pas sa contribution chaque année ; il peut néanmoins être admis de nouveau, en suivant la marche ordinaire.

TITRE TROISIEME

But de la souscription

ART. I^{er} - Les fonds provenant de la souscription seront employés :

1°) A proposer des prix pour l'invention, la perfection ou l'exécution des machines ou des procédés avantageux à l'agriculture, aux arts et aux manufactures ;

2°) A introduire en France les procédés établis avec avantage dans les manufactures étrangères ;

3°) A répandre l'instruction relative à l'agriculture, aux arts et aux manufactures, soit par la voie de l'impression et de la gravure, soit en faisant construire des modèles des machines ou appareils dont l'utilité aurait été démontrée par l'expérience, soit en faisant former des élèves dans les branches d'industrie utiles à naturaliser ou à étendre en France ;

4°) A faire les expériences nécessaires pour juger le degré d'utilité qu'il est possible de retirer des nouvelles inventions annoncées en public ;

5°) A faire des avances aux artistes qui manqueraient de moyens pour mettre en pratique les procédés de leur invention, que l'on aura jugés pouvoir donner des résultats utiles ;

6°) A faire exécuter à ses frais, et distribuer dans le public et spécialement dans les ateliers, les machines ou instruments qui méritent de l'être.

TITRE QUATRIÈME

Direction des Fonds

ART. I^{er}. L'emploi des fonds est dirigé par un Conseil d'Administration nommé et composé comme il sera dit ci-après.

II. Une Commission des fonds fait verser chez le Trésorier le montant des souscriptions, tient note de tous les mandats de paiement du Conseil d'Administration, et règle les dépenses intérieures de la Société.

III. Un Trésorier, nommé par l'Assemblée générale, reçoit le montant des souscriptions, et acquitte tous les mandats de paiement du Conseil d'Administration.

IV. Deux Censeurs, nommés par l'Assemblée générale, dans la séance de Nivose, et choisis hors du Conseil d'Administration, examinent les comptes du Trésorier, et en rendent compte dans la séance de Messidor.

TITRE CINQUIÈME

Conseil d'Administration

ART. I^{er}. Le Conseil d'Administration écrit et agit au nom de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

II. Il convoque l'Assemblée générale aussi souvent qu'il le juge convenable.

III. Il autorise, sur le rapport des divers Comités qui le composent, les dépenses nécessaires pour remplir l'objet de l'association.

IV. Il admet les personnes qui se présentent pour être de la Société, sur la présentation d'un membre.

V. Il choisit des Correspondants chez l'étranger, sur la présentation d'un des cinq Comités.

VI. Il est chargé par l'Assemblée générale, de prendre les mesures nécessaires pour remplir l'objet de la Société.

VII. Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale.

VIII. Il est composé de trente-trois membres, savoir :

Un Président;

Deux Vice-Présidents;

Un Secrétaire;

Un Trésorier;

Une Commission des fonds, composée de trois membres;

Un Comité de cinq membres, qui s'occupe de l'amélioration des branches d'industrie qui dépendent des arts mécaniques;

Un Comité de cinq membres, qui s'occupe de l'amélioration des branches d'industrie qui dépendent des arts chimiques;

Un Comité de cinq membres, qui s'occupe de l'amélioration de l'agriculture;

Un Comité de cinq membres, qui s'occupe de l'économie domestique;

Un Comité de cinq membres, qui s'occupe du commerce.

IX. L'Assemblée générale nomme le Président, le Secrétaire et le Trésorier, à la majorité absolue.

X. Elle élit de la même manière les deux Vice-Présidents, l'un parmi les membres du Conseil qui composent les Comités.

XI. Elle nomme, en un seul scrutin et à la majorité relative, chacun des cinq Comités et la Commission des fonds.

XII. Tous les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un an, et indéfiniment rééligibles.

XIII. Le Conseil d'Administration est autorisé à s'adjoindre des membres de la Société, en nombre égal à celui des individus dont il est composé.

TITRE SIXIÈME

Assemblée générale

ART. I^{er}. L'Assemblée générale a lieu au moins deux fois par an, savoir : dans la première décade de Nivose et dans celle de Messidor.

II. L'Assemblée générale de Nivose est consacrée :

1°) A proposer des prix que la Société croira devoir accorder pour l'encouragement de l'industrie.

2°) A décerner ceux qui ont été proposés dans les séances précédentes ;

3°) A nommer deux Censeurs pour la vérification des comptes ;

4°) A décider que les questions réglementaires qui pourraient être proposées par le Conseil d'Administration.

III. L'Assemblée générale de Messidor est principalement consacrée :

1°) A entendre le rapport des travaux du Conseil d'Administration ;

2°) A entendre le rapport de la Commission des fonds et celui des Censeurs ;

3°) A nommer les membres du Conseil d'Administration.

IV. Le Conseil d'Administration fixe le jour, l'heure et le lieu des Assemblées générales, et convoque les membres de la Société.

Signé à l'original,

PASTORET, *président l'Assemblée générale ;*

J.M. DEGÉRANDO, *Secrétaire provisoire.*

Certifié conforme à l'original,

CHAPTAL, *Président de la Société ;*

J.M. DEGÉRANDO, *Secrétaire.*

ORDONNANCE DU ROI DU 21 AVRIL 1824 APPROUVANT LES STATUTS DE 1801.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 27 avril 1824

MESSIEURS,

Sa Majesté vient de rendre, sur la proposition du Ministère et conformément à la demande que vous aviez faite, une ordonnance qui approuve et homologue les statuts de la Société d'Encouragement, et que vous verrez incessamment paraître dans le Bulletin des Lois. Je m'empresse de vous adresser ci-jointe l'ampliation de cette ordonnance.

Recevez, Messieurs, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

Le Conseiller d'Etat, directeur.

Signé : **CASTELBAJAC.**

Enreg. n° 2089, 3^e Reg. d'ord. Ampliation.

ORDONNANCE

Paris, le 21 avril 1824

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront salut.

Vu les statuts de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, fondée à Paris, depuis l'année 1802.

Vu l'article 910 du Code civil, et nos ordonnances des 26 février 1817 et 19 mars 1823 :

Considérant que, si ladite association se compose de souscriptions annuelles dont le renouvellement est purement volontaire, la disposition de l'article 539 pourvoirait où la Société prendrait fin :

Notre Conseil d'Etat entendu :

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER - Sont approuvés les statuts de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale annexés à la présente ordonnance.

ART. 2 - Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution, de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries le 21 Avril de l'an de grâce 1824 et de notre règne le 29^e.

Signé : **LOUIS**

Par le Roi

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Signé : **CORBIÈRE**

Pour ampliation

Le Conseiller-d'Etat, secrétaire du ministre de l'intérieur

Signé : baron **CAPELLE**

Enregistré le 22 avril 1824, n° 2051.

DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 1876.

APPROUVANT LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE
NATIONALE, PROPOSÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CETTE SOCIÉTÉ DU
9 JUILLET 1875.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture et du Commerce ;

Vu l'ordonnance royale du 21 avril 1824, qui a déclaré établissement
d'utilité publique de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Natio-
nale et approuvé ces statuts ;

Vu la délibération prise le 9 juillet 1875, par l'Assemblée générale ex-
traordinaire des membres de ladite association ;

Le Conseil d'État entendu,

Décède :

ARTICLE PREMIER

Les modifications proposées aux Statuts de la Société d'Encouragement
pour l'Industrie Nationale sont approuvées, telles qu'elles sont contenues
dans l'expédition annexée au présent décret, et qui restera déposée dans
les Archives du Ministère de l'Agriculture et du commerce.

ART. 2

La Société d'encouragement pour l'Industrie nationale sera tenue de
transmettre, au commencement de chaque année, au Ministère de l'Agric-
ulture et du Commerce, un extrait de son état de situation arrêté dans la
dernière Assemblée générale.

ART. 3

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce est chargé de l'exécution
du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois et publié au Jour-
nal Officiel de la République Française.

Fait à Paris le 7 février 1876.

MARÉCHAL DE MAC-MAHON
DUC DE MAGENTA

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

C. DE MEAUX

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Règlement voté le 17 Novembre 1801, approuvé comme statuts par Ordonnance Royale du 21 avril 1824. Ces statuts seront modifiés par des assemblées générales extraordinaires et confirmés d'utilité publique successivement par les décrets du 7 février 1876, du 16 avril 1923, du 17 mai 1947, du 9 août 1948, du 25 juin 1952, du 5 juin 1981 et arrêté du 4 Mars 1998.

TITRE PREMIER

Admission et Droits des Membres de la Société

1 - La Société d'Encouragement Pour l'Industrie Nationale, dite Société pour la Promotion de l'Industrie, a pour but l'amélioration et le développement de toutes les branches de l'industrie française et des entreprises produisant en France. Elle a également vocation à l'enseignement supérieur et au mécénat.

Elle a son siège à Paris.

2 - La Société se compose de membres actifs (personnes physiques et personnes morales), de membres bienfaiteurs et de membres perpétuels.

3 - Pour devenir membre de la Société, il faut être présenté par un membre et reçu par le Conseil d'Administration. Les personnes de nationalité

étrangère doivent être présentées par deux membres, elles peuvent être admises comme membres après délibération spéciale du Conseil.

4 - Chaque membre de la Société reçoit un exemplaire du Bulletin, de ses travaux, des règlements et des comptes rendus par le Conseil d'Administration.

5 - Il peut consulter les livres de la bibliothèque de la Société pour des recherches et les journaux qu'elle reçoit.

6 - Les membres admis dans les trois derniers mois de l'année ne jouissent des droits de sociétaire qu'à partir du 1er janvier suivant, à moins d'avoir payé la souscription de l'année courante.

TITRE II

Conditions de la souscription et des adhésions

7 - Tout membre de la Société s'engage à payer une cotisation annuelle. Le taux des cotisations des différentes catégories de membres est fixé annuellement par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

8 - Il cesse d'être membre de la Société et de recevoir le Bulletin, s'il ne renouvelle pas sa cotisation chaque année; il peut néanmoins être admis de nouveau, en suivant la marche ordinaire.

9 - Les cotisations annuelles sont payables d'avance.

10 - La qualité de membre à vie et de membre perpétuel, instituée par les anciens textes des Statuts, a été abrogée par le décret du 25 Juin 1952. Les titulaires actuels conserveront leurs prérogatives. Toutefois, les prérogatives des membres à vie, personnes morales, ont pris fin à l'expiration d'une période de quinze ans à partir de la date dudit décret approuvant cette abrogation. La qualité de membre perpétuel est intransmissible.

11 - Toutes les fonctions électives et les participations des membres à l'administration de la Société, ou à ses organes et aux expertises sont bénévoles.

TITRE III

But de la souscription

12 - Les fonds provenant des souscriptions et des cotisations sont employés :

A décerner des prix pour l'invention, le perfectionnement et l'exécution des machines ou de procédés de gestion ou de technologie avantageux à l'agriculture, à l'artisanat, aux manufactures et aux entreprises en général.

A introduire en France les procédés établis avec avantage dans les manufactures étrangères et à favoriser les transferts de technologie.

A promouvoir les produits cultivés ou fabriqués sur le sol national.

A répandre la culture industrielle et les connaissances relatives à l'agriculture, à l'artisanat, aux manufactures, à la gestion, soit par l'édition de publications, soit par la formation dans les domaines utiles à introduire ou à développer en France.

A faire des expertises nécessaires pour juger le degré de qualité et d'utilité qu'il est possible de

retirer des nouvelles inventions ou d'innovations annoncées au public.

A favoriser la recherche appliquée et le développement technique et technologique, l'esthétique industrielle et les objectifs de qualité.

A soutenir la réflexion épistémologique et morale appliquée aux techniques et technologies industrielles et aux méthodes économiques et commerciales.

A reconnaître ceux qui méritent d'être désignés comme des exemples pour les générations futures ou ceux qui écrivent ou publient des ouvrages propres à développer en France la culture technologique et industrielle et l'esprit d'entreprise.

A encourager les initiatives de sauvegarde et de conservation des savoir-faire et des technologies, des documents et biens industriels et autres travaux, témoins de l'esprit inventif et industriel des générations précédentes.

TITRE IV

Moyens d'action

13 - Les moyens d'action de la Société sont notamment :

- ses comités permanents,
- l'attribution de prix, de bourses et de subventions pour soutenir ceux qui œuvrent pour l'industrie
- ses centres d'études et de recherches,
- ses établissements supérieurs de formation,
- ses conférences et publications et relations avec les médias,
- ses salles de séminaires et de conférences,
- l'expertise des membres de ses comités permanents,
- ses liens avec d'autres sociétés industrielles et fondations d'entreprises.

14 - Une Commission des Fonds de six membres est chargée du suivi des souscriptions, collectes, donations et legs affectés à des objectifs définis.

15 - Un Bureau élu est l'organe exécutif de la Société, il délibère sur les contrats et commandes engageant la Société. Il coordonne, dans l'intérêt d'une utilisation rationnelle des locaux, les jours et les heures des séances des comités et autres organes, en concertation avec leurs Présidents.

16 - Un Commissaire aux comptes agréé, nommé par l'Assemblée générale pour trois ans examine les comptes de la Société et en rend compte à la dite assemblée.

TITRE V

Administration de la Société

17 - Les dépenses sont ordonnancées par le Président ou son représentant qualifié.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président, lequel doit jouir du plein exercice de ses droits civils. Il peut seul signer les contrats d'engagement, sur lesquels le bureau a délibéré et ouvrir ou fermer un compte bancaire ou postal. Dans chacune des instances en cas de partage des voix, celle du Président de la Société est prépondérante.

Le Président peut donner mandat de le représenter en cas d'absence ou d'empêchement, à un ou plusieurs membres du Bureau, lesquels doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

18 - Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénation des immeubles nécessaires au but poursuivi par la

Société, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux de neuf années et plus ou relevant du décret sur la propriété commerciale, aliénation de biens rentrant dans la dotation et emprunts, doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers qui dépendent de la dotation, aux baux de neuf années et plus, à ceux relevant du décret sur la propriété commerciale, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation par l'autorité compétente.

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation de donations et legs ne sont valables qu'après approbation par l'autorité compétente donnée dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

TITRE VI

Dotation, Fonds de réserve et ressources annuelles

19 - La dotation comprend:

- La valeur de l'immeuble, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris, siège de la Société.
- Le portefeuille, dont le montant est communiqué chaque année à l'Assemblée générale.
- Les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société.
- Les capitaux provenant de libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.
- Le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu net global des biens.

Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives de l'État français ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'État. Ils peuvent également être employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs pour lesquels est établi le bordereau de référence prévu par la loi ou en valeur admises par la Banque de France en garantie d'avance, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société.

20 - Il est constitué un fonds de réserve où sera versé chaque année en fin d'exercice la partie des excédents de ressources qui n'est ni destinée à la dotation, ni nécessaire au fonctionnement de la Société pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiées par délibération de l'Assemblée Générale. Ces délibérations doivent faire l'objet dans le délai de huitaine d'une notification au Préfet de Paris.

20 bis - Les recettes annuelles de la Société se composent :

- 1° de la partie du revenu de ses biens non comprise dans la dotation,
- 2° des cotisations et souscriptions de ses membres,
- 3° des subventions de l'État, des collectivités locales et des établissements publics,
- 4° du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé,

5° des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente, 6° du produit de la rétribution éventuellement perçue, pour l'admission des personnes autres que les membres de la Société, aux séances et manifesta-

tions organisées par celle-ci, ainsi que pour l'usage de la bibliothèque et de ses salles, 7° des sommes perçues pour des travaux d'études et de recherches et d'une façon générale pour services rendus.

TITRE VII

Conseil d'Administration

21 - Le Conseil d'Administration décide, écrit et agit au nom de la Société :

- Il convoque l'Assemblée générale aussi souvent qu'il le juge convenable, au moins une fois l'an.
- Il approuve les rapports de gestion et les budgets prévisionnels.
- Il autorise, sur le rapport des divers Comités, les dépenses nécessaires qu'ils proposent, notamment concernant les prix et récompenses, pour remplir l'objet de l'Association.
- Il admet ou refuse, sans avoir à en justifier, les personnes, qui demandent à adhérer à la Société.
- Il élit, à la majorité absolue, des membres au Conseil pour remplir les vacances survenues dans son sein, en respectant les quotas des comités statutaires (art. 27).
- Il installe les représentations régionales et nomme des correspondants en France et à l'étranger.
- Il crée, organise les centres d'études et de recherches et les établissements de formations supérieures ou continues, les clubs et les commissions nécessaires à l'accomplissement de l'objet social de la Société et précise leurs champs de compétence et l'étendue de leur autonomie d'action dans la structure générale. Il peut mettre fin à leur existence.
- Il nomme les membres des Conseils de direction, des Conseils scientifiques, des Conseils de représentation, de la Commission des fonds et de toutes commissions.

22 - Il est chargé, par l'Assemblée générale, de prendre les mesures jugées nécessaires pour rem-

plir l'objet de la Société. Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale.

23 - Le Conseil d'Administration est composé de 24 membres, répartis comme suit :

- les membres du Bureau de la Société,
- deux membres issus de chacun des Comités statutaires actifs (art. 27).

La nomination des membres du Conseil, qui ont été élus (art. 21) depuis la séance générale de l'année précédente, est soumise à la ratification de l'Assemblée générale.

24 - Le Conseil s'assemble en séance ordinaire une fois tous les trimestres. Le Bureau convoque extraordinairement le Conseil lorsqu'il juge que les circonstances l'exigent.

25 - L'Assemblée générale nomme le Bureau à la majorité absolue. Il comprend comme membres titulaires :

- un Président,
- cinq Vice-Présidents,
- un Secrétaire général,
- un Trésorier.

Pour être élu au Bureau, il faut être membre de la Société depuis au moins une année. Pour être Président, il faut avoir été membre du Bureau ou du Conseil d'administration durant trois ans.

TITRE VIII

Organisation des Comités

26 - Les Comités ont, chacun dans les branches artisanales et industrielles de leur compétence, une mission générale d'expertise. Elle porte en particulier :

- sur l'état présent et l'évolution prévisible des

techniques et des technologies,

- sur les besoins en premières formations et en formation continue, en recherche ou transfert de technologie,

- sur l'hygiène, la sécurité et l'impact sur l'environnement,
- sur la fiabilité et la qualité des produits et services,
- sur la promotion et la commercialisation des produits et services.

Chaque Comité contribue à la réflexion sur les politiques et stratégies des branches :

- 1 - Un Comité est responsable des arts mécaniques.
- 2 - Un Comité est responsable des arts chimiques.
- 3 - Un Comité est responsable de l'agriculture et des industries agro-alimentaires.
- 4 - Un Comité est responsable des arts économiques.
- 5 - Un Comité est responsable du commerce, des transports, du tourisme et de l'Outre-mer.
- 6 - Un Comité est responsable de l'art des constructions et des beaux arts appliqués.
- 7 - Un Comité est responsable des arts physiques.

8 - Un Comité est responsable des arts de la communication et de la formation.

27 - Les Comités actifs comprennent six membres titulaires au moins, seize membres titulaires au plus qui, capables de couvrir ces missions, se recrutent par cooptation au sein des membres de la Société. Ils sont assistés de membres émérites et d'auditeurs, qu'ils ont cooptés.

Le titre de membre émérite est décerné aux membres d'un Comité, ayant 75 ans ou plus, après plus de cinq années d'ancienneté assidue. Les membres émérites continuent à participer à leur comité avec voix consultative.

Chaque Comité actif élit dans son sein pour trois ans, renouvelables une fois, un Président, un Vice Président et deux membres au Conseil d'administration. Il est établi un compte rendu de ses réunions et obligations qu'il transmet au Président de la Société.

TITRE IX

Recherches et formations

28 - La mission des organes intégrés est :

- de concourir dans un domaine défini à la réalisation de l'objet social de la Société,
- d'entreprendre et animer des recherches et des formations dans un secteur désigné.

Le Centre d'Études des problèmes humains du travail centralise et étudie les questions intéressant les acteurs de l'activité industrielle, le recrutement, l'hygiène et la sécurité du travail, la protection sociale, la dynamique des groupes.

Le Centre des Sciences et Techniques d'Outremer centralise et étudie les problèmes économiques et industriels spécifiques aux départements et territoires concernés.

Le Centre d'Épistémologie des Techniques et Technologies étudie les connaissances et savoir de la sphère industrielle et artisanale, dans leurs différents aspects.

Les formations sont assurées notamment par des établissements internes :

l'Institut des Stratégies Industrielles et des Instituts Supérieurs pour la Coopération et le Commerce International.

Ils peuvent être dotés d'un Conseil de Direction et le cas échéant d'un Conseil Scientifique. Leurs membres sont nommés pour deux ans par le Conseil d'Administration.

29 - Une commission suit l'organisation des conférences et la parution de toutes les publications de la Société, une autre s'occupe des questions historiques et de la conservation des archives et de la bibliothèque.

30 - Il est tenu un registre des modèles et des appareils, livres, manuscrits, machines, mémoires, modèles, plis cachetés, etc., envoyés à la Société, ils sont transmis, par le Président, à l'organe interne qu'ils concernent. La Société ne donne communication d'aucune invention, innovation ou projet, sans l'autorisation de l'auteur.

Les lettres et comptes-rendus de réunions qui sont rédigés par les différents Comités et organes internes, (Centres, Clubs, Instituts et Commissions), sont expédiées par le Bureau de la Société.

Les lettres relatives aux affaires administratives sont rédigées par les Secrétaires du Conseil et celles qui ont rapport aux arts sont rédigées par les différents Comités sont expédiées par le Bureau.

TITRE X

Assemblées générales

31 - L'Assemblée générale ordinaire est convoquée au moins une fois par an et se réunit également chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration et la demande en est faite par le quart au moins de ses membres. Son bureau est celui de la Société. Elle comprend les membres des catégories indiquées à l'article 3 et les membres à vie ou perpétuels conservant des droits en vertu et aux conditions des articles 10 et 11.

L'Assemblée générale ordinaire est consacrée :

- à entendre le rapport moral et le rapport financier du Conseil d'Administration,
- à entendre le rapport éventuel de la Commission des Fonds et celui du Commissaire aux comptes,
- à décerner les médailles d'encouragement et les prix mis au concours par la Société;
- à proposer les prix que la Société croit devoir mettre au concours pour l'encouragement de l'industrie,
- à nommer le Bureau élu de la Société,
- à ratifier la nomination des membres du Conseil élus pendant l'année,
- à fixer le montant des cotisations annuelles,
- à décider des motions et questions réglementaires proposées par le Conseil d'Administration.

32 - Le Conseil d'Administration fixe le jour, l'heure et le lieu et arrête l'ordre-du-jour des Assemblées générales et convoque les membres de la Société.

33 - Les membres du Conseil d'Administration qui, pendant l'année, n'ont assisté à aucune des séances du Conseil, peuvent être considérés comme démissionnaires et remplacés. Il en est de même des membres des Comités et des Conseils de direction. A chaque séance, les membres des Conseils et des Comités signent au registre de présence.

34 - Lors de l'Assemblée générale, pour les élections, il est dressé des listes de candidats sur des feuilles portant la désignation des membres du Bureau à élire et celle des membres du Conseil élus dans l'année, dont l'Assemblée est appelée à ratifier la nomination. Ces feuilles seront adressées à l'avance à tous les membres de la Société qui pourront pour ces élections voter par correspondance.

L'Assemblée appelée à ratifier les nominations des membres du bureau et du Conseil d'Administration doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'était pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle; et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

35 - Après la clôture du scrutin, le dépouillement des votes a lieu séance tenante. Il est tenu sans blanc, ni rature procès verbal des séances, signés par le Président et le secrétaire de séance.

TITRE XI

Modification des statuts et dissolution

36 - Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du quart des membres dont se compose l'Assemblée générale. La proposition doit être, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

37 - L'Assemblée générale extraordinaire appelée à modifier les statuts ou à se prononcer sur la dissolution de la Société est convoquée spécialement à cet effet, quinze jours au moins avant sa tenue, les propositions doivent être inscrites à l'ordre du jour. Elle doit comprendre au moins la moitié plus

un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, (par lettre recommandée pour la dissolution), mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les mandats sont limités à trois par membres

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés ou la Société dissoute qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

38 - En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue

l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

TITRE XII

Surveillance et Règlement intérieur

39 - Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 36, 37 et 38 sont adressées aux Ministres de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie .

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

40 - Le Président ou son délégué doivent faire connaître dans les trois mois à la Préfecture de Paris tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction de la Société. Les registres de la Société et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition des Ministres chargés de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des Comités locaux, sont adressés chaque année au Préfet de Paris et aux Ministres chargés de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie.

41 - Les Ministres chargés de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la Société et de faire rendre compte de leur fonctionnement.

42 - Les règlements intérieurs éventuels préparés par le Conseil d'Administration ou leurs modifications et adoptés par l'Assemblée générale doivent être adressés à la Préfecture de Paris et soumis à l'approbation du Ministre chargé de l'Intérieur, avant leur application

ÉTAPES SIGNIFICATIVES ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES PRÉCÉDANT LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ

- | | | | |
|------|--|------|---|
| 630 | Corporation des boulangers | 1720 | Chute du système de John Law |
| 1061 | Statuts des chandeliers de Paris | 1722 | Création du Bureau du Commerce |
| 1095 | Début des Croisades | 1724 | Bourse de Paris |
| 1110 | Hugues de Saint Victor «Didascalicon» | 1751 | L'Encyclopédie (premier tome) |
| 1239 | Création de la Hanse | 1753 | Proposition de W. Shipley à Londres
pour un fond industriel par souscription |
| 1258 | Livre des métiers | 1756 | Naissance de J.A. Chaptal |
| 1302 | Traité de commerce entre Venise et l'Égypte | 1757 | V. de Gournay, Intendant du commerce
«liberté de l'industrie...» |
| 1453 | Chute de Constantinople | 1758 | Londres, premières médailles d'encouragement |
| 1493 | Christophe Colomb à Cuba | 1767 | Machine à vapeur de James Watt |
| 1535 | Jacques Cartier découvre le St Laurent | 1771 | Analyse de l'air par Lavoisier |
| 1537 | Carte du monde de Mercator | 1773 | Adam Smith, «Recherches sur la nature et
la cause des richesses des Nations» |
| 1596 | Édit sur les Corporations | 1776 | Chaptal, Docteur en Médecine
Révocation de Turgot |
| 1598 | Sully, Surintendant aux finances | 1780 | Rochambeau en Amérique |
| 1600 | «Théâtre de l'agriculture» d'O. de Serres
Cie anglaise des Indes orientales | 1781 | Fondation de l'usine du Creusot |
| 1602 | B. de Laffemas, Contrôleur du commerce | 1782 | Chaptal construit son premier atelier
Montgolfier invente le ballon à air chaud |
| 1608 | Fondation du Canada par Champlain | 1790 | Loi sur les brevets
Abolition des corporations |
| 1620 | «May Flower» en Amérique | 1794 | Chaptal est chargé des poudres et salpêtre
Création de l'École Polytechnique
La société de Paris se transforme en
Lycée républicain des arts
Création du C.N.A.M. |
| 1661 | Colbert au Conseil de Louis XIV | 1795 | Création de la Sté Philotechnique
Analyse de l'ammoniaque, Berthollet |
| 1664 | Premier tarif douanier protecteur
Création de la Cie française des Indes | 1797 | Siauve E.M. : projet d'une
Sté de technographes. |
| 1669 | Privilège de l'Académie des Sciences
pour l'autorisation des innovations | 1798 | Institut du Caire par Bonaparte : |
| 1681 | Ouverture du canal du midi | 1800 | Chaptal au Conseil d'État
Création de la Banque de France |
| 1683 | Mort de Colbert | | |
| 1685 | Révocation de l'Édit de Nantes
Exode des artisans protestants | | |
| 1686 | Déportation des Huguenots | | |
| 1687 | Denis Papin construit un bateau à vapeur
Vauban publie «La Dîme Royale» | | |
| 1689 | Inscription Maritime | | |
| 1695 | Institution de la Capitation | | |
| 1712 | Naissance de Vincent de Gournay | | |
| 1717 | Création Cie française d'occident | | |

GRANDES ÉTAPES DE LA SOCIÉTÉ

- | | | | |
|------|--|------|--|
| 1801 | Chaptal, Ministre de l'Intérieur,
Fondation de la Sté (1/11), 92 participants
Adoption de son Règlement statutaire (17/10)
1 ^{er} concours : 5 sujets proposés, 1/12 | 1804 | Médaille de la Sté gravée par Tiolier
Siège en l'Hôtel de Boulogne, 12/07
Chaptal quitte le Ministère de l'Intérieur
Création de l'exposition permanente
des produits manufacturés |
| 1802 | Donation de la Banque Territoriale
Création du Bulletin de la Sté, 807 membres | 1808 | Prix de 3.000 F. à Jacquard pour
son grand métier à tisser |
| 1803 | Lauréats du concours, 1.000 F. à Jacquard
(1 ^{er} métier), à Gohin, le bleu de Prusse... | 1811 | Lebon, gaz d'éclairage |

- 1815 Création Sté pour l'instruction élémentaire
1816 Prix de 2.000 F. à Appert, pour la conserve en boîte
1815 Donation du Baron B. Delessert
1818 Bourse Peugeot pour son outillage acier
1819 « L'Industrie Française » de Chaptal
Sélection des élèves pour les Écoles des Arts & Métiers
1820 Dombasle: culture des oléagineux
1822 Van Outen : aiguillerie
1823 Fresnel ; lentilles parabolique
1824 Reconnaissance d'utilité publique de la Sté
1826 Bourse Gambey « instrument d'astronomie »
1828 Guimet, lauréat « bleu outremer »
1829 Attribution du legs Jollivet (300.000 FF)
1830 Bourses élèves Ecole Centrale des Arts & Manu.
Lacordaire : Cimenterie
1831 Promotion du sucre de betteraves
1832 Mort de Chaptal, membre de l'Institut
2^e Pdt L.-J. Thénard, chimiste (1.036 membres)
Chaussonot : manomètre
1833 Bréguet : machines-outils
De Girard : mécanisation du traitement du lin
Fourneyron, lauréat turbine hydraulique
1836 Legs du Marquis d'Argenteuil
1837 Duvoir : Blanchissage à la vapeur
1838 De Milly ; bougiestériques
Legs Jacques Auguste Bapst
1840 Legs du Général Baron d'Aboville
1841 Bor : Couleur indigo
1844 Études de la réforme de la propriété industrielle
1845 3^e Pdt Jean Baptiste Dumas, chimiste
1846 1^{er} Prix Marquis d'Argenteuil à Vicat (chaux hydraulique), soit 12.000 f
Nierpce, prix de 2.000 F, pour images négatives
Legs Benjamin Delessert
Farcot, lauréat 5.000 F, machine 25 cv
Leclaire : blanc de zinc, huile siccative
1847 La Sté de Londres reçoit la « Royal Charter of Incorporation » et devient R.S.A.
1852 2^e P.M. d'Arg. Chevreul (travaux sur les corps gras)
Inauguration de l'actuel Hôtel de la Sté
Dufrunfaut : chimie appliquée à la distillation
1853 Donation de Christoffe Père
1854 Nouvelle série du Bulletin de la Sté
1857 Marès : Traitement de l'iodium
1858 3^e P.M. d'Arg. à Josué Heilmann pour sa peigneuse mécanique
1859 Accueil de la Sté de Chimie
1862 Lenoir : petit moteurs à gaz
1864 4^e P.M. d'Arg. à Sorel, pour la galvanisation du fer
1863 Souscrip. Baccarat, aide au personnel sous. Fauler, secours au personnel cuirs & peaux, sous. Legrand, corps gras, de Milly secours social, industrie stéarine
1865 Souscrip. Menier, secours aux personnels infirmes
Portefeuille SEIN = 2 700 000 F. or
1866 Création Société protection des enfants employés dans les manufactures
1867 Legs Carré
Lauth : noir d'aniline
Souscrip. des industriels à l'Expo. Univ.
Baude, Cl. 65, Roy, Cl. 27 & Salvalle-Thenard, Cl. 50
1868 1^{re} G.M.A. à Ferdinand de Lesseps
1870 G.M.A. à H. Sainte-Claire Deville
5^e P.M. d'Arg. à Champennois, pour un procédé de distillation
1872 G.M.A. à J.B. Boussingault
1873 Prix de 12.000 F. à Pasteur (fermentation) à De Luynes pour la trempe du verre
G.M.A. à Sir Charles Wheatstone
1874 Façade de l'Hôtel de l'Industrie
1875 Tellier lauréat pour la conservation par le froid
G.M.A. à Jacques Siegfried
1876 Accueil de la Sté de Physique
Cie de Terrenoire : rail en acier
Springer : industrialisation de la production de levure
Deprez : application de l'électricité
Moulage des assiettes de porcelaine
1877 6^e P.M. d'A à Henri Giffard
G.M.A. à Walter Weldon
1878 Souscrip. Fourcade, Expo. Univ.
1880 G.M.A. à Charles Garnier
7^e P.M. d'A Pointevin
1882 G.M.A. à M. Lefèvre
1883 G.M.A. Chambre de Commerce Paris
1884 4^e Pdt Alexandre-Edmond Becquerel
G.M.A. à Joseph Farcot
Bonnaz et Saget prix de 2.000 F. pour la machine à tailler les fraises
1885 Donation d'Henri Giffard
G.M.A. à Michel Perret
1886 Donation de Melsens
Nouvelle bibliothèque
Gustave Eiffel : matériel génie civil
Mallet : locomotive compound
G.M.A. à Barbedienne
8^e P.M. d'Arg. à Lenoir, moteur à gaz
1888 5^e Pdt Haton de la Goupillière
G.M.A. à Emile Baudot
1889 Donation de Meynot aîné, père et fils
Souscrip. Expo. Univ., Cl. 63
G.M.A. Sté de Géographie commerciale.
Osmond : analyse des métaux
1890 Carré 6.000 F. pour machine à glace
G.M.A. à Zenobe Gramme
1891 Bourse à Beau de Rochas
G.M.A. à Solvay
Travaux sur la normalisation
1892 6^e Pdt, L. Eugène Tisserand, agronome
G.M.A. à Froment-Meuris
9^e P.M. d'Arg. à M. Berthelot

- 1893 G.M.A. à Lecouteux
1894 7^e Pdt EEN. Mascart
G.M.A. à Lord Kelvin
Serpollot : vaporisation instantanée
1895 1^{re} projection cinématographique publique
des frères Lumière le 22/3 à la Sté
G.M.A. au Comité de l'Afrique Française
1896 Donation Salvestre
G.M.A. à Kretberger
1897 8^e Pdt A. Carnot
Bourse Floris Osmond
Soutien aux revues de métallurgie
et de mécanique
Création de la médaille Dumas
1898 10^e P.M. d'Arg. à Moissan, Travaux de Chimie
G.M.A. à Paul Mame, imprimeur
1899 G.M.A. à Justin Jolly
- 1900 Cinq Souscrip. Expo. Univ.
G.M.A. à A. Potier
1901 9^e Pdt Linder,
Bourse à Georges Urbain, purification
des terres rares
Fabrication mécanique des bouteilles
G.M.A. C.C.I. de Lyon
1902 G.M.A. à Steinlen
1903 10^e Pdt H. Le Chatelier, ingénieur
G.M.A. à Paul Héroult
Donation Massion
Accueil de l'ass. française de bibliographie
1904 11^e P.M. d'Arg. à A. & L. Lumière
G.M.A. à Armodin
1905 11^e Pdt Ed. Huet
G.M.A. à Thomas
1906 12^e Pdt E. Gruner
G.M.A. à Arsène d'Arsonval
1907 Legs Danton, ing. civil des mines
G.M.A. Sté Indus. de Mulhouse
1908 G.M.A. à de Glehn
1909 13^e Pdt E. Bertin,
G.M.A. à Bernigaud de Chardonnet
Belin : téléstéréographe
1910 12^e P.M. d'Arg. à E. Branly
G.M.A. à B. de Fontviolat
De Chardennet : soie artificielle
1911 G.M.A. à Vilmorin-Andrieux
1912 14^e Pdt Léon Lindet
G.M.A. à Paul Janet
Legs Floris Osmond
1913 G.M.A. Sté Indus. de l'Est
1914 Achat immeuble rue St Benoît
Legs Félix Robin
G.M.A. à Pierre Arbel
1915 G.M.A. à Théo. Schloesing
1916 13^e P.M. d'Arg. au Général Ferrié
G.M.A. à Lucien Magne
Expo. matériel de laboratoire fabriqué en France
1917 G.M.A. à Jules Méline
Expo produits de France pour remplacer
ceux importés
- 1918 G.M.A. à Georges Claude
Fayol H. « Administration indus. et générale »
1919 G.M.A. au Maréchal Lyautey
La Chambre patronale demande l'appui de la Sté
1920 15^e Pdt L. Baclé
G.M.A. à Charles Frémont
Expo. machines à calculer
1921 G.M.A. à Paul Vieille
Accueil du Comité Michelin d'organisation
rationnelle
Expo. des métaux légers
Gaumont : procédé de trichromie
1922 14^e P.M. d'Arg. à P. & M. Curie
Legs V. Toussaint et legs E. Farcot
G.M.A. à Jules Bied
1923 16^e Pdt A. Mesnager
G.M.A. à Emile Prudhomme
1924 G.M.A. à Prache et Bouillon
Centenaire de la déclaration d'utilité publique de la Sté
Langevin présente les ultrasons
Kimpflin : industrie plastique
1925 G.M.A. Ligue de la Croix Rouge
1926 17^e Pdt E. Sauvage
G.M.A. à Dion et Georges Bouton
1^{re} G.M. Michel Perret, aux Éts Kuhlmann
Legs Edouard Bourdon
1927 Donation Emmanuel Farcot
G.M.A. à Alais, Frogues, Camargue
1928 G.M.A. à Paul Séjourné (Ponts en Maçonnerie)
15^e P.M. d'Arg. à l'Institut Pasteur
1929 18^e Pdt L. Mangin, membre de l'Institut
G.M.A. à Paul Marchal
1930 Création du comité des Arts physiques
G.M.A. à Louis Bréguet,
(Premier vol Paris-New-York)
Legs Jules Richard, legs Charles Bardy
Legs Alfred Letord, legs Charles Frémont
1931 G.M.A. à Institut prophylactique
1932 19^e Pdt A. Alby
G.M.A. à Pierre Chevenard
1933 G.M.A. Sté Industrielle de Reims
1934 G.M.A. à René Lalique
1935 Alby Président de l'Union des Stés Industrielles
de France
Première conférence Carrion
Congrès de l'Union des Stés Industrielles à Paris
Legs Gaston Menier
20^e Pdt Maurice Lacoïn, ing. marine
G.M.A. à Ferdinand Valette
1936 G.M.A. à Albert Domolon
Chapetier : état de l'énergie nucléaire
1937 G.M.A. à Romanet
Conférence sur les Ultravirus
1938 21^e Pdt Marcel Magne, Architecte
G.M.A. à Pierre Clerget
Pose de la plaque « Beau de Rochas »
1939 « Exposition sur les matières plastiques »
G.M.A. à G. Bachalard
Congrès de l'Union des Stés Industrielles
à Marseille

- 1940 « Manifestation Impériale »
G.M.A. à Eugène Freyssinet
- 1941 G.M.A. à M.F. Boeuf
- 1942 G.M.A. à Yves Rocard
- 1943 22^e Pdt Robert Lelong
G.M.A. Sté Industrielle du Nord
1^{er} Grd Prix. Lamy : Éts Motte Bossut
- 1944 23^e Pdt Louis Pineau
G.M.A. à M.E. Jouguet
- 1945 Legs Léon Gaumont
G.M.A. à Charles Dufraisse
- 1946 17^e P.M. d'Arg. Prince Louis de Broglie
G.M.A. à Ernest Mercier
- 1947 G.M.A. Station de recherche viticole d'Épernay
Conférence Louis de Broglie
- 1948 G.M.A. à J.A. Grégoire
Réforme des récompenses
Conférence d'Albert Lebrun
- 1949 G.M.A. Chemin de Fer Métropolitain
Conférence Leprince-Ringuet
- 1950 Legs René Oppenheim
G.M.A. à Robert Bureau
Première G.M. « Louis Pineau » à Jean de Vries
24^e Pdt Albert Caquot
- 1951 150^e anniversaire de la Société
G.M.A. à Albert Portevin
« Les problèmes actuels de l'économie française »
- 1952 G.M.A. à André Coyne
- 1953 G.M.A. à Paul Boudy
- 1954 G.M.A. à André Siegfried
- 1955 G.M.A. à Francis Perrin
- 1956 G.M.A. à P. Satre
Colloque « Agriculture-Industrie »
- 1957 26^e Pdt Georges Chaudron, CNRS
G.M.A. à Léon Velluz
Colloque « Enseignement »
- 1958 G.M.A. à Henri Prost
- 1959 G.M.A. Muséum d'histoire naturelle
- 1960 G.M.A. C.C.I. du Havre
- 1961 27^e Pdt Jean Lecomte
G.M.A. à Maurice Ponte
- 1962 G.M.A. à G.F. Grosshans
1^{re} G.M. « Activités d'enseignement »
G.M.A. à Jacques Séjournet
- 1963 Réunion des Stés Industrielles
- 1964 18^e P.M. d'Arg. G. Delbart (IRSID)
G.M.A. à E.D.F.
Colloque « Conserves Alimentaires »
- 1965 G.M.A. à Émile Terroire
- 1966 J. Rueff, Pdt de Comité
G.M.A. à Philippe Lamour
- 1967 G.M.A. à Ivan Psychès
- 1968 28^e Pdt Jacques Tréfoüel
G.M.A. à Marcel Sedille
- 1969 G.M.A. à Raymond Paul
- 1970 19^e P.M. d'Arg. P. Bataille (Poclain)
G.M.A. Sté Alsacienne de mécanique
de Mulhouse
- 1971 G.M.A. à André Leroy
Médaille d'or à Maurice Allais
- 1972 G.M.A. à André Laprade
- 1973 29^e Pdt Henry Lenorman
G.M.A. à Raymond Camus
- 1974 G.M.A. à Léopold Escande
G.M.A. CERPHO
- 1976 G.M.A. Aérospatiale
- 1977 G.M.A. S.G.E.
- 1978 30^e Pdt Jean Buré
G.M.A. Fondation Mérieux
- 1979 G.M.A. à Viaud et Koetschet
- 1980 G.M.A. SNIAS
G.M.A. Équipe ARIANE
- 1982 G.M.A. SNCF-TGV
- 1983 G.M.A. à Bouygues
- 1984 G.M.A. à Marcheron
- 1985 G.M.A. Air Liquide
- 1986 31^e Pdt Jean Robieux
G.M.A. à B. Maitnaz (Essilor)
- 1987 G.M.A. Agrochimie Rhone-Poulenc
- 1988 G.M.A. ATOCHEM
- 1989 Colbert de l'Industrie
G.M.A. à P. Picard (Transpac)
- 1990 32^e Pdt Paul Lacombe
G.M.A. SNECMA
- 1991 Renaissance du Comité des Arts Economiques,
G.M.A. fondateurs CADAS
- 1992 G.M.A. à Yves Mallier
« Carnot de la Mécanique »
Création du Comité des Arts de la
Communication & de la formation
- 1993 G.M.A. à Bernard Raveau
« Cercle des Lauréats »,
« Institut Supérieur de Coopération
Internationale »
- 1994 33^e Pdt Bernard Mousson
Commission d'histoire et du centenaire
Rénovation de l'Hôtel de l'Industrie
« Vinci de la Construction »
« Institut des Stratégies Industrielles »
G.M.A. à J.-Marie Cavada
- 1995 Première session ISTR
Conférence J. de Rosnay : « INTERNET »
- 1996 Renaissance du Comité du Commerce
des transports, du tourisme et de l'O.-Mer
Rénovation des récompenses de la Sté
(Chaptal, Montgofier, médaille de l'Industrie)
François Michelin, Chaptal de l'Industrie
- 1997 Étude sur les brevets
Étude pour un observatoire de la formation
continue
Études sur l'émergence d'une industrie du savoir
Serge Dassault, Chaptal de l'Industrie
- 1998 Pierre Bellon, Chaptal de l'Industrie

G.M. = Grande Médaille
G.M.A. = Grande Médaille Annuelle de la Sté
P.M. d'Arg. = Prix du Marquis d'Argenteuil

PREMIERS SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

Le 17 octobre 1802, à quelques jours de la fin de la première année de la Société, 807 souscripteurs avaient apporté leur soutien à la mission qui lui avait été assignée. Les 294 noms donnés ici peuvent être considérés avec certitude comme ceux des toutes premières personnes qui se sont engagées à fond perdu pour encourager l'industrie française, sans être totalement assuré que certains fondateurs ne manquent. Les investigations continuent pour compléter ce devoir de mémoire. Les indications faisant face aux noms sont celles notées par ceux qui ont enregistré les souscriptions. Cette compilation fait partie des recherches et des saisies numériques engagées pour le bicentenaire de la Société.

ADET Tribun	BONNET 1 Commissaire Gouvernement Théâtre des Arts	CHAMPAGNY Conseiller d'État, Ambassadeur à Vienne, de
ALLARD Membre du Corps législatif	BONNET 2	CHANCEY Siè d'agriculture de Lyon, Siè des Arts
ANDRIEUX Conseiller G du Dpt, Siè d'agriculture de Seine	BONTEMPS Fabricant	CHANLAIRE de l'administration des eaux et forêts
ARNAULT Poète, Institut, Chef division instruction publique	BOSC Tribun, C. A.	CHAPTAL Jean - Antoine Institut, Ministre Intérieur, 50 souscr., Prt Siè
ARNOUD Aîné Tribun, C. A.	BOULAY DE LA MEURTHE Conseiller d'État	CHASLON Administrateur des Douanes
ARNOUD Jeune Chef de bureau du commerce, C. A.	BOULÉE Au Conseil d'État	CHASSET Sénateur
ASSIER-PERRICAT Constructeur d'instruments de physique	BOURRIAT Pharmacien, Siè de médecine de Paris C. A.	CHASSIRON Tribun, C. A.
BACHR. Siè d'Émulation du Haut-Rhin	BRÉANT Horloger	CHATEAU-GIRON Père
BAILLET Professeur École des Mines, C. A.	BRESSON 1 Agent de Change	CHAULLIN P. Négociant
BAILLON du Corps législatif	BRESSON 2 Chef division Ministère des relations extérieures	CHEVALIER Ingénieur
BALTARD Professeur d'architecture à Polytechnique	BRILLAT-SAVARIN Anthelme Membre du Tribunal de Cassation, C. A.	CHEVALLIER Directeur de la Monnaie, à Limage
BARDEL Conseil général d'agriculture, arts et C., C. A.	BRONGNIART Alexandre Directeur Manufacture de porcelaine de Sèvres	CHIROFLET Fabricant
BASTARÈCHE L. Banquier	BUFFAULT 1 Préfet à Mâcon	COINDRE Agent de Change
BAUVENS Horloger	BUFFAULT 2 Receveur général à Bar	COLIN Directeur Général des Douanes
BEFFROY Administrateur hôpital militaire de Saint-Denis	BULTET	COLLET-DESCOSTILS Ingénieur des Mines, C. A.
BENOIST Chef première division Ministère de l'intérieur	CABANIS Membre de l'Institut, Sénateur	COLLIQUE Aîné Négociant à Marseille
BERTHOLLET Claude Membre de l'Institut national, sénateur, C. A.	CADET DE VAUX Conseiller gén. d'agriculture, arts comm., C. A.	COLLOT 5 souscriptions
BERTHOUD Ferdinand Membre de l'Institut	CAHOURS Fabricant	CONSTANT Benjamin Tribun, Écrivain
BERTIN - DEVAISMES Deux Souscriptions	CAIRE Paul Membre du Corps législatif	CONTÉ Démonstrateur au CNAM, C. A.
BERTRAND Directeur de la Cie Afrique, C. A.	CAMBACÉRÈS Second Consul, 12 souscriptions	COSTAZ Aîné Tribun, Conseiller G. Agriculture, des arts, C. A.
BIGELOT Notaire à Nancy	CANBRY Préfet de l'Oise	COSTAZ Jeune Chef du bureau des Arts et Manufactures, C. A.
BIGOT-PRÉAMENEU Institut, Commissaire du gouvernement	CAMILLE-JORDAN	COULOMB Conseil G. de l'Agriculture, des arts et du Comm.
BODIN Ch. Banquier	CARRET Tribun, membre de l'Athénée de Lyon	CRETET Conseiller d'État
BOISSON Agent de Change	CELS Institut, Conseil Génér. de, C. A..	CREUSOT Administrateurs
BONAPARTE Napoléon Premier Consul, 100 souscriptions	CHABERT Institut, Directeur de l'École vétérinaire d'Alfort	CROCHOT
		CUCHET

- D'AUBIGNY Richard
D'AUBUSSON
D'HERMAND Chef de la division
au Ministère des Relations
DABADIE Chef de brigade du génie
DARDEL François
DE CANDOLLE Membre
de la Société Philomatique, C. A.
DE GÉRANDO J. M. Institut, de la
Sté des Arts Genève, S. Général
DE GÉRANDO-CHATEAUNEUF
Ancien Magistrat, Sté d'Agric
de Lyon
DE LASTEYRIE Charles, Philibert
Sté d'Agric. de la Seine, *initiateur
de la Sté*, C. A.
DELAISTRE, NOËL ET CIE
Fabricants en Seine-et-Oise
DELAMARRE Agent de change
DELAPIERRE Administrateur
des Douanes
DELAROCHE Fils Trésorier
DELAROCHE Notaire
DELATTE Agent de change
DELESSERT Père Banquier
DELESSERT Benjamin
DELESSERT François
DELUYNES Albert Conseiller
Général de la Seine
DERGÈRE Homme de Lettres
DESARNOD Architecte, membre
du Lycée des Arts, Inventeur
DESCROILLES Aîné Chimiste
Manufacturier
DESPLAS Vétérinaire
DESPREZ 1 Agent de change
DESPREZ 2 Secrétaire du CG
de l'Agriculture
DESRENAUDES Tribun
DETERMANTOLE
DETMAR - BASSE
DETREY Aîné Fabricant à Besançon
DIETRICH Frédéric Sté Agric.
Bas-Rhin, Inspecteur Eaux & Forêts
DILLON Ingénieur P & C, Sté Philomat.,
Lycée des Arts
DOUSSIN - DUBREUIL Médecin
DUBOIS - CREMANT
DUFOURNY
DUFRESNE Agent de change
DUPONT Général
DUQUESNOY Ad. Maire
du X^e Art, Sté d'Agriculture Seine
- DURAND Chef de division
au Ministère des Relations
DUVAL Amaury Chef du bureau
de l'instruction publique
ÉCOLE CENTRALE DE L'ISÈRE
Professeurs Enseignants,
une souscription en commun
FAULER Fabricant de maroquin
FAURE Imprimeur
FAURIEL Secrétaire particulier
du Ministre de la Police
FERRAND Agent de change
FILHOT - MARANS Correspondant
Sté d'Agriculture de la Seine
FLEURIEU Institut, Conseiller d'État
FLORY Henry Adm. Caisse d'Es.
commerce, *Commission fonds*
FOULD Agent de change
FOURCROY Membre de l'Institut,
Conseiller d'État, C. A.
FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU
Membre de l'Institut, Sénateur, C. A.
FRÉVILLE Tribun, C. A.
FROCHOT Préfet du Dpt de la Seine,
Vice Prt.
FUCHS Libraire
FULCHIRON Banquier
FULCHIRON Cadet Banquier
GALLOIS Tribun
GARIGUET
GARNIER
GAUDIN Émile Tribun
GILLÉ Fils
GILLET
GILLET-LAUMONT Membre
de l'Institut et du Conseil des Mines
GIRARD F.
GRAFFEN
GRÉGOIRE Henri Membre
de l'Institut, du Corps Législatif
GRIVEL J.-L.
GUIBAUT Agent de change
GUILLEMEAU JEUNE Médecin
militaire
GUITTON - MORVEAU L. Institut,
Directeur de l'École, *Vice Prt.*
GUYOT Agent de change
HACHETTE Professeur
à l'École Polytechnique
HARTMANN Frédéric
HAVET
HENNEBERT
- HENNEQUIN Secrétaire Conseil
Général d'agric, arts et com.
HÉNON
HERBIN
HOCHET
HUZARD Membre de l'Institut, C. A.
HUZARD Madame
JACOB FRÈRES
JACQUEMONT
JAUBERTHOU Agent de change
JOUANNE Agent de change
JOURNUAUBERT Sénateur, C. A.
JUBIÉ Banquier
JULIEN Denis Fabricant
en Seine-et-Oise
KELLERMANN Sénateur
LAFAYETTE Général
LAFFITTE Agent de change
LAGRENÉE Agent de change
LANCEL Chef de Division à l'intérieur
LANCEUN Ingénieur de la Marine
LANCELVÉ Manufacturier
LAPLACE
LAUDON
LAVILLE LEROUX Sénateur
LEBRETON
LEBRUN Troisième Consul,
30 souscriptions
LECUERCQ Agent de change
LECORDIER Agent de change
LECOUTEULX-CANTELEU
Sénateur, Régent Banque de France
LEDREU S. P.
LEFÈVRE Ad.
LEGENDRE DE LUÇAY
LEMAIRE
LENOIR - LAROCHE
LÉONIR Agent de change
LESCALLIER
LEVRAULT
LORIN
LORIN Agent de change
LUZIGNEM
LYCÉE SCIENCES & ARTS
MAGNIEN Administrateur Douanes,
C. A.
MAILIA - GARAT
MAISON
MAJOREL
MANUEL Agent de change
MAUPETIT

MAUPETIT
 MÉJEAN
 MÉRIMÉE Peintre, C. A.
 METZGER
 MILLIN A. L.
 MOLARD Aîné Démonstrateur
 au CNAM, C. A.
 MOLLARD Agent de change
 MONBRISSEON Propriétaire
 à Obernay, Sté d'Agri du Bas-Rhin
 MONGE Gaspard
 MONGOUIER Démonstrateur
 au CNAM, C. A.
 MONTMORENCY Mathieu Adm.
 des Sourds et Muets et des Aveugles
 MONTMORENCY - LAVAL
 MOREAU
 MOREAU - SAINT - MERY
 MOURGUES Scipion
 MURAIRE
 OLLIVIER
 OSMOND
 PAMPELONE
 PARAVEY
 PARMENTIER Membre
 de l'institut, C. A.
 PASTORET C. A.
 PERIER Membre de l'Institut, C. A.
 PERIER Scipion Conseil Général
 d'Agriculture, Arts et Comm.
 PERIER Auguste Négociant,
 membre du conseil municipal
 PERIER Casimir
 PERIER Alex.
 PERIGNON Jurisconsulte
 PERNON Camille C. A.
 PERRÉ
 PERREGAUX Sénateur, Prt. de la
 Banque de France
 PETIT 1 Conseiller Général
 du Départ, C. A.
 PETIT 2 Agent de change
 PICTET S. P. C. A.
 PICTET - DIODATI du Corps
 législatif
 PILLOT Agent de change
 PIRANESI Frères Architectes,
 dessinateurs, graveurs
 POMERA
 PORTALIS Père Conseiller d'État
 PORTALIS Fils
 PORTAUT Agent de change

PRONY Institut, Dir. École Ponts &
 Chaussées, C. A.
 RAMBURT Propriétaire
 RAST - MAUPAS Manufacturier
 à Lyon, correspondant de la Sté
 RAVEL Banquier
 RAYMOND Membre de l'Institut
 RÉCAMIER Jacques Aîné
 Banquier, C. A.
 RÉCAMIER Laurent Banquier
 REDERN (DE)
 RÉGNAULT DE ST JEAN ANGÉLY
 Michel L. E. Conseiller d'État, C. A.
 REGNY Aîné Négociant
 REINHARD Membre de l'Institut
 REVERONY Agent de change
 RICHARD D'AUBIGNY C. A.
 RICHARD IL NOIR - DUFRESNE
 Manufacturiers
 ROBERT 1 Fabricant de papiers
 peints
 ROBERT 2 Horloger
 RÖDERER Membre de l'Institut
 ROGIER
 ROULILÉ DE L'ÉTANG Conseiller
 Général Département Seine
 ROUX Paul Fabricant de dentelle
 RUINART correspondant de la
 Banque de France
 SAINT-AUBIN Tribun, C. A.
 SAINT- CYR- COQUARD
 Cultivateur du Lot-et-Garonne
 SAUCÉDÉ Agent de change
 SAUR Conseiller de préfecture
 Rhin & Moselle
 SAVOYE- ROLLIN Tribun,
 du lycée de Grenoble
 SAY Tribun
 SERS
 SEVENNE Edmond Manufacturier
 à Rouen
 SIEYÉS Emmanuel Joseph
 Membre de l'Institut
 SILVESTRE Secrétaire de la
 Sté d'Agriculture, C. A.
 SMITH Réfugié écossais
 SOLLER S CIE Fabricant en Moselle
 STÉ D'AGRICULTURE (SEINE)
 STÉ D'ÉMULATION (HAUT-RHIN)
 STÉ PHILOMATIQUE (PARIS)
 STRAHLENDORFF Gustave
 SWEDIAUR Médecin, de la
 Sté d'agriculture Seine, C. A.

TEISSEIRE C. Fabricant à Grenoble
 TEISSIER Membre de l'Institut
 TENOT Fabricant
 TERNAUX Aîné C. A.
 THOMPSON
 THOURET Docteur de l'École
 de médecine
 THUROT
 TOURTON Banquier
 TOUSSAINT Fils Aîné
 TRAVERSAY Sous-Préfet
 de La Rochelle
 TREUTTEL & WURTZ Libraire
 VANRECUM Sous-Préfet de Sommers
 VAUQUELIN Nicolas Louis
 Institut, Conseil des mines, C. A.
 VERHEST Sculpteur
 VILMORIN Conseil Général
 d'Agriculture, Arts et Com. C. A.
 VINCENT Membre de l'Institut
 VITRY 1 Conseil Général
 d'Agriculture, Arts et Com.
 VITRY 2 Homme de Loi
 YVART Victor Cultivateur,
 Sté d'Agriculture, C. A.

DANS TROIS ANS, LE BICENTENAIRE DE LA FONDATION DE LA S.E.I.N.

En novembre 2001, la Société d'Encouragement célébrera le bicentenaire de sa création, le 9 Brumaire An X, par une élite de savants, de manufacturiers, de négociants, d'administrateurs de la France post-révolutionnaire, conscients de la nécessité d'engager le pays dans les voies d'une vaste modernisation économique qui allait apparaître plus tard comme les débuts de la révolution industrielle.

A l'orée du *xxi*^e siècle et du *iii*^e millénaire, il s'agira, à l'occasion de cette commémoration, de dresser le bilan de deux cents ans d'activité consacrée à promouvoir en France l'initiative créatrice, dans tous les domaines de l'industrie au sens ancien comme au sens moderne du terme, à favoriser l'essor de ce que le discours des Lumières appelait les « arts utiles ». Dans un monde dominé par les multinationales et la mondialisation, cette célébration invitera à dégager le sens que continue d'avoir pour aujourd'hui et que pourra prendre dans l'avenir la notion d'industrie nationale, dans la fidélité à la volonté de relever les défis de la période qui avait été celle des fondateurs de la S.E.I.N. — à l'époque celui de l'avance saisissante prise par la Grande-Bretagne.

Une série de manifestations, dont le temps fort se placera durant la semaine du 5 au 10 novembre

2001, sont en préparation, dans l'esprit de cette jonction entre le passé et l'avenir et dans le souci de témoigner des constantes relations de la S.E.I.N. avec les forces vives du pays. Un colloque historique international fera la synthèse des travaux récents consacrés au passé de la Société, tout en ouvrant de nouvelles directions de recherche. Une réflexion prospective sera proposée dans le cadre de forums thématiques sur les perspectives de l'évolution technologique et industrielle à moyen terme. Une exposition rétrospective fournira au grand public une vision panoramique de l'histoire de la Société et de l'action de ses dirigeants et Comités, et sera complétée par l'édition de divers produits commémoratifs. Des animations extérieures souligneront l'insertion passée et actuelle de la Société, à partir de son Hôtel, dans le milieu urbain spécifique du quartier de Saint-Germain-des-Prés. Enfin, une grande initiative de portée nationale est envisagée en vue de rendre un hommage solennel à l'illustre président-fondateur de la Société, Jean-Antoine CHAPTAL, savant, industriel et homme d'Etat.

Une présentation plus détaillée de ce programme sera donnée dans le prochain numéro.

SERGE BENOIT

*Membre de la Commission
d'Histoire et du Bicentenaire*

LES CÉRÉMONIES 1998

*Monsieur Bernard Mousson
Président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale,
les membres du Conseil d'Administration et des Comités*

*vous prient de bien vouloir assister
à la cérémonie de remise des Montgolfier 1998
par Monsieur Jean-Louis Brault,
Président-Directeur Général du groupe G.T.M.*

*en l'Hôtel de la Société, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris
le Mercredi 2 Décembre 1998, à 17 heures précises*

*Monsieur Bernard Mousson
Président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale,
les membres du Conseil d'Administration et des Comités*

*vous prient de bien vouloir assister
à la cérémonie de remise des Chaptal 1998
par Monsieur Serge Dassault,
Chaptal de l'Industrie 1997*

à

Monsieur Pierre Bellon,

Messieurs Paul Germain, André Turcat,

*Mesdames Jacqueline Lejeune (économie), Annette Roux (commerce),
Messieurs Francis Bernard (physique), François Delachaux (mécanique),
Roger Tauroux (communication), Jean Muller (construction et beaux-arts),
Jean Rozé (agro-alimentaire), Germain Sanz (chimie),*

*en l'Hôtel de la Société, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris
le Jeudi 17 Décembre 1998, à 17 heures précises*

SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

ADHÉSION D'ENTREPRISES ET DE COLLECTIVITÉS

Nom de l'établissement :

Nom de son représentant :

Fonction de son représentant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Adresse personnelle:

Code postal : Ville :

Désire devenir membre de la Société et souscrit pour :

FF 2 500 x = FF

Fait à le

Signature

Joindre une documentation sur les activités

Chèque libellé à l'ordre de la S.E.I.N.



PRÉSENTATION DE CANDIDATURE PARTICULIÈRE

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Profession / Employeur:

Souhaite être reçu(e) membre actif de la Société

*Je m'engage à respecter les statuts et règlements de l'institution et payer chaque année
ma cotisation d'avance (art. 7-8-9 des statuts)*

Cotisation individuelle annuelle : 500 F

Fait à le

Signature

Cette présentation peut être motivée et accompagnée d'un curriculum vitae



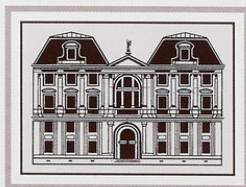
SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Tél. 01 44 39 20 50 - Fax 01 42 84 17 73



Quatrième trimestre 1998

ISSN 00199133

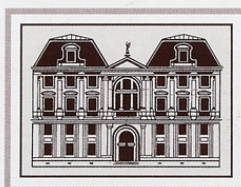
SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

■
4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Tél. 01 44 39 20 50 - Fax 01 42 84 17 73



Quatrième trimestre 1998